

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

M. Reiss, M. Bazin, Mme Valentin, Mme Kuster, M. Lurton, M. Straumann, Mme Louwagie, Mme Bazin-Malgras, M. Reda, M. Marlin, Mme Lacroute, M. Hetzel, M. Cherpion, Mme Dalloz, M. Minot, Mme Anthoine, M. Cattin, M. Sermier et Mme Poletti

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois après la clôture des Jeux olympiques, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact tant environnemental que sociétal des jeux.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Expropriations, voies de circulation réservées, embouteillages, nuisances (sonores, lumineuses, visuelles...), chantiers... Les effets secondaires seront nombreux avant, pendant et après les JO.

Des efforts seront demandés aux habitants de Paris et des différentes villes concernées, (on peut rappeler qu'1 parisien sur 4 n'était pas favorable à l'organisation des JO) il n'apparaît pas négligeable de savoir quels sont et seront les impacts eux et sur l'environnement.